

ABC GESTION
Société Anonyme
au capital de 960.070 euros
Siège social : 12 Place des Etats-Unis – CS 70052
92547 MONTROUGE Cedex
353.716.160 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le quinze mai à quatorze heures,

Au siège social les Administrateurs de la Société Anonyme **ABC GESTION** se sont réunis en Conseil d'administration sur convocation de son Président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Cyril LESAGE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Monsieur Yves-Laurent BION, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Guillaume VELU, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Eudes COVO, Administrateur, représenté par Monsieur Cyril LESAGE

SONT ABSENTS :

- Monsieur Frédéric NTJONO, Administrateur.
- Monsieur Sylvain LEGOUPIL, Administrateur ;

La Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée est représentée par Madame Anna MASLOVA, elle-même représentée par Monsieur Julien BERTHELOT.

Madame Mariana TOPAL, Madame Hélène GRANDIN, Madame Sandie MAJOR, Monsieur Fabrice MARTIAL et Monsieur Philippe CHEVALIER assistent en qualité d'invités à la séance.

Monsieur Cyril LESAGE, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Madame Nancy AGAYBY assure les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate que la moitié au moins des Administrateurs sont présents et qu'en conséquence, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour sur lequel le Conseil d'administration a été convoqué, à savoir :

DS
u

DS
yLB

2/.

1. Lecture et approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration en date 7 décembre 2022 ;
2. Présentation du projet du rapport de gestion du Conseil d'administration à l'attention de l'Assemblée Générale :
 - a) Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
 - b) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
 - c) Revue et validation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, s'il y a lieu ;
3. Point d'information du Conseil sur les mandataires sociaux :
 - a) Proposition de renouvellement du mandant de Monsieur Cyril LESAGE en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
 - b) Proposition de renouvellement du mandant de Monsieur Eudes COVO en qualité d'Administrateur ;
 - c) Proposition de renouvellement du mandant de Monsieur Sylvain LEGOUPIL en qualité d'Administrateur ;
 - d) Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Guillaume VELU en qualité d'Administrateur ;
4. Démission de Monsieur Frédéric NTJONO en tant qu'administrateur de la Société ;
5. Cooptation de Madame Catherine LIM en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Frédéric NTJONO ;
6. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. En vue de l'Assemblée générale, présentation du rapport du Conseil d'administration et des projets de résolutions ;
8. Présentation du Rapport sur le contrôle interne ;
9. Actualisation du plan de contrôle pour 2023 ;
10. Présentation du rapport du responsable des Risques Conformité et Contrôle Interne sur l'exercice 2022 ;
11. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les FCT, si nécessaire ;
12. Pouvoir en vue des formalités ;
13. Questions diverses.

Le Président expose alors les détails des opérations visées à l'ordre du jour.

DS
U

DS
ULB

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE 7 DÉCEMBRE 2022

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022 qui est adopté sans observation par le Conseil d'administration.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

a) Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022

ABC GESTION développe son activité dans le cadre de montages de titrisation arrangés par Crédit Agricole CIB.

Ces montages reposent essentiellement sur des structures impliquant les FCT Hephaistos et – nouveauté de 2022 et de ce début d'année – le FCT DemeTR dont ABC Gestion est société de gestion (ABC gère également d'autres FCT généralement mis en place pour des opérations dédiées, quand les FCT Héphaïstos et DemeTR appartiennent à des « plateformes » mises en place par CACIB dans le but de faciliter l'arrangement de nouvelles opérations de titrisations de créances commerciales). Ainsi, ABC Gestion touche donc des revenus à chaque nouvelle opération intégrant ces plateformes.

Ces opérations sont refinancées principalement via les conduits ABCP sponsorisés par Crédit Agricole CIB : LMA (pour l'Europe), ATLANTIC et LAFAYETTE (pour les Etats-Unis).

Dans ce cadre, le volume d'activité d'ABC GESTION est donc, aussi lié à la compétitivité du coût de financement de ces conduits, ces éléments pesant généralement dans la décision d'un client de recourir aux services de structuration de CACIB.

Sur le marché de la titrisation de créances commerciales, CACIB – qui en est le leader en Europe – fait face à une concurrence protéiforme, plusieurs acteurs refinançant le besoin en fonds de roulement des sociétés intervenant en concurrence de CACIB. C'est notamment le cas de l'affacturage, du supply chain financing ou du forfaiting. A cet égard, les efforts de CACIB pour simplifier son offre vis-à-vis du client peuvent s'analyser comme une manière de capter la forte croissance observée sur le marché de l'affacturage en France depuis des années, stratégie de croissance dont ABC Gestion continue de profiter à ce jour.

Ainsi, l'année 2022 a d'abord été marquée par le retour de l'inflation à des niveaux inconnus des principales économies occidentales depuis des décennies, inflation qui provient du retour de la rareté résultant au moins pour partie de la désorganisation des chaînes logistiques en lien avec la pandémie du Covid-19 puis des tensions sur les matières premières et plus largement les prix de l'énergie conséquences notamment de la guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine. Malgré l'arrêt de programmes liés à la Russie (PhosAgro – non sanctionné - et Uralkali, sous sanction depuis 03/2022), les encours refinancés par les fonds gérés par ABC Gestion ont considérablement augmenté pour atteindre des niveaux jusqu'alors inconnus (tendance que la hausse des taux directeurs de la FED et de la BCE n'infléchira vraisemblablement qu'en 2023).

Cette situation a amené CACIB à limiter la hausse des opérations que la banque était en mesure de refinancer via ses structures de titrisation, contrainte qui pèsera certainement en 2023 en

DS
U

DS
ULB

amenant CACIB à privilégier l'accompagnement de certains clients existants plutôt que l'origination de nouvelles opérations.

Autre conséquence de ces « contraintes d'enveloppe » : l'arrêt de certaines opérations (PSA Factor par exemple) et surtout la mise en place d'une structure de syndication globale de certaines opérations passant par ESTER, voire la reprise des syndications unitaires via cette même structure s'appuyant sur la création d'un nouvel FCT, le FCT DemeTR. En quelques mots, le FCT DemeTR – qu'ABC Gestion gère – devra permettre à des investisseurs de souscrire des parts seniors rehaussées par CACIB (MUFG et Mizuzo constituent les deux premières institutions ayant exprimé un intérêt pour un tel investissement) et ainsi à CA-CIB de libérer des capacités pour arranger de nouvelles opérations (tout en conservant l'essentiel des revenus et des risques via la souscription des parts juniors et mezzanines).

Parallèlement à cela, deux tendances se sont dessinées en 2022 :

- D'une part la consolidation de la prise en compte des contraintes réglementaires. L'année 2022 a en l'occurrence été plutôt calme en matière de production normative (ce qui n'exclut naturellement pas pour CACIB le suivi des recommandations émises par l'AMF et la BCE ou la meilleure organisation de contrôles de conformité – le principale enjeu pour ABC concernant d'abord la mise en place du nouvel FCT DemeTR où tous les sujets réglementaires connus par ailleurs, notamment pour le FCT Héphaïstos, se sont posés et nécessitent pour certains toujours des travaux) ;
- D'autres part, la poursuite du développement des opérations ESG entamé en 2021 (plusieurs opérations ont acquis en 2022 le statut d'opérations dites Sustainability-Linked comme Aperam, Marcegaglia et Avril) et de l'émission d'ABCP Green par les conduits (pour 175MEUR en moyenne sur l'année, essentiellement via LMA – les CP Green sont ceux qui ont pu être adossés à des actifs ou activités considérés comme verts par le Green Framework de Crédit Agricole).

Enfin, à titre d'informations, les conduits sponsorisés par CACIB (LMA, Atlantic et La Fayette), qui sont les principaux investisseurs des fonds gérés par ABC Gestion, ont poursuivi leurs efforts afin d'offrir aux clients de CACIB les meilleures conditions de refinancement, tout en tâchant de respecter un jeu complexe de contraintes de liquidité imposées par la banque. A titre d'exemple, au 18 avril, les spreads du principal conduits ABCP multi-cédant en Europe, LMA, étaient les suivants (on note une légère hausse des spreads, lesquels demeurent à des niveaux compétitifs à en juger par le faible nombre de remarques reçues des clients de CACIB :

EUR pool rate: 2.94%	E1M-1
GBP pool rate: 4.23%	Compounded SONIA 1M+9 / Term SONIA 1M+3
USD pool rate: 5.04%	L1M+8 / Compounded SOFR 1M+27 / Term SOFR 1M+15

Monsieur Fabrice MARTIAL indique qu'il n'a aucun nouveau sujet à présenter depuis le dernier Conseil en date du 7 décembre 2022.

DS
U

DS
ULB

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Nombre de Fonds au 31-12	9	9	8	(11,11)%
Encours gérés (Mds€)	16,2	20,8	23,4	12,5%
Nouveaux Fonds	0	0	0	N/A
Liquidations et transfert	4	0	1	100%
Chiffre d'Affaires (K €)	1 571	1 712	1 872	9,35%
Charges d'exploitation (K €)	1 466	1 596	1 780	11,53%
Résultat d'exploitation (€)	105 390	116 744	92 123	(21,09)%

Nouvelles transactions :

Aucun nouveau FCT n'a été créé en 2022.

Post clôture, le FCT DemeTR a été créé le 28 mars 2023 avec un premier compartiment pour la transaction TataSteel, un second compartiment en avril 2023 pour la transaction Jabil et le compartiment dit Global qui est en phase de chargement à compter du 11 mai 2023. Une fois le chargement des transactions effectuées dans le compartiment GL, les investisseurs extérieurs au Groupe pourront investir dans le FCT DemeTR GL.

Monsieur Yves-Laurent BION indique que la documentation juridique du FCT DemeTR a été signée.

Cela entraîne de nouvelles obligations réglementaires pour le FCT DemeTR issues de la réglementation STS.

Liquidation et Transfert :

Le FCT Albatros a été liquidé le 20 décembre 2022.

Ainsi, à la fin décembre 2022, ABC GESTION gère **8 Fonds** pour un montant total avec conversion de devises s'élevant à **23,433 milliard d'euros d'encours de créances**.

Il n'y a plus pour le moment de fonds publics étant donné que cette partie de l'activité est très consommatrice de ressources informatiques et de publications pour se concentrer sur les programmes privés.

Détail des FCT gérés par ABC GESTION au 31 Décembre 2022

- Fonds Privés

Nom du FCT	Type d'actif	Type de FCT	Date d'émission	Devise(s)	Encours de créances en EUR
Eucalyptus	Créances de dépôts et sûretés	Privé	22/12/2010	EUR	340 400 613
Héphaïstos Multidevises	Créances de dépôts et sûretés	Privé	29/06/2009	Multidevises	35 611 072 399
Pacific EURO	Créances de dépôts et sûretés	Privé	27/12/2012	EUR	5 450 024 918
Pacific IT	Créances de dépôts et sûretés	Privé	25/04/2012	EUR	849 444 879
Pacific US	Créances de dépôts et sûretés	Privé	19/12/2007	USD/CAD	765 213 438
SSP	Créances commerciales	Privé	26/07/2010	EUR	648 367 844
Trésobab	Créances commerciales	Privé	19/02/2013	EUR	253 348 535
Triple P	Créances de dépôts, créances commerciales et sûretés	Privé	21/12/2004	EUR	500 342 400
Total encours créances					23 433 348 539
Total encours surétés					20 984 866 487
Total Encours					44 418 215 026

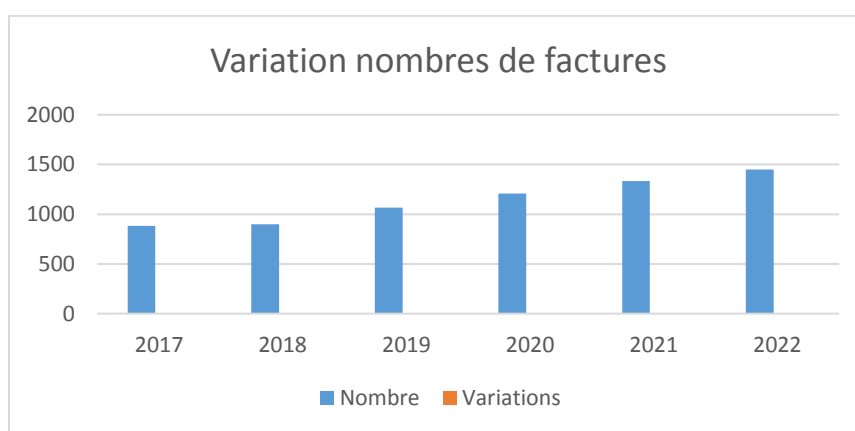
DS
u

DS
uB

Variations factures (2017 -> 2022)

Un état des lieux de l'évolution du nombre de facture est présenté entre 2017 et 2022, à savoir qu'une facture de FCT représente une gestion pour la société.

Années	Nombre	Variations
2017	884	0
2018	899	1,697%
2019	1067	18,687%
2020	1208	13,215%
2021	1332	10,265%
2022	1450	8,859%



L'arrivée du FCT DemeTR pourrait engendrer des factures supplémentaires.

Monsieur Cyril LESAGE présente au Conseil d'administration les comptes de la société pour l'année 2022.

Il relève une stabilité du bilan d'ABC GESTION ainsi qu'une baisse du résultat causée notamment par une augmentation des charges comparativement à l'année 2022, liées à l'intégration de DemeTR et aux travaux de reportings fiscaux américains.

Il note également un résultat financier positif conséquence de la modification de la politique de placement qui a permis à la société de profiter du contexte de hausse des taux.

Il cède ensuite la parole au commissaire aux comptes.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes de la société, représenté par Monsieur Julien BERTHELOT, prend la parole pour évoquer leurs diligences sur les comptes annuels de l'exercice 2022 tels que présentés. Monsieur Julien BERTHELOT fait le point sur les comptes et indique les principales conclusions.

Il précise qu'aucune anomalie particulière n'est à relever sur l'exercice 2022 et sans point d'audit particulier. Sous réserve de validation par le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes signeront les comptes pour l'exercice 2022 sans émettre de réserve.

Monsieur Cyril LESAGE précise qu'ABC GESTION ne fait pas partie du Groupe TVA créé par Crédit Agricole SA en 2022.

b) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**. Il présente le rapport de gestion et commente le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui font apparaître un bénéfice après impôts de **69 744 Euros**.

Il est précisé que le chiffre d'affaires (soit 1 872 749 Euros) moins les charges (soit 1 780 628 Euros), fait apparaître un résultat d'exploitation positif de 92 123 Euros en baisse par rapport à l'exercice précédent pour lequel celui-ci s'élevait à 116 744 Euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait également apparaître un résultat financier d'un montant de 869 Euros contre un résultat de (154) Euros au titre de l'exercice précédent.

L'écart s'explique principalement par la diminution des gains de change constatés à l'occasion de l'encaissement des commissions.

Le Président précise au Conseil d'administration que la société n'a pas fait appel à l'emprunt au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Après échange de vues, le Conseil d'administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et propose d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice de l'exercice : 69 744 €
- Affectation à la réserve légale (5%) : 3 487,2 €
- Le solde, soit 66 256,8 €
- « REPORT A NOUVEAU créateur » : 221 102 €
- _____
- Bénéfice distribuable 287 358,8 €
- _____
- Nous proposons d'attribuer au titre des dividendes 66 275,8 €
Correspondant à 95% du bénéfice de l'exercice et représentant 10,70 € par action
- Report à nouveau, soit 221 083 €

Après affectation, le poste « réserve légale » passerait ainsi à 42 559 € et le poste « report à nouveau » passerait à 221 083 €.

Les dividendes seraient mis en paiement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons le dividende versé au titre des trois derniers exercices. :




EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	DIVIDENDE NET	DIVIDENDE ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40% (<i>dividende par action x nb actionnaires personnes physiques</i>)	DIVIDENDE NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%
31-12-2019	1,36 €	8 418,60 €	8,15 €	8 410,45 €
31-12-2020	10,45 €	64 715,40 €	62,68 €	64 652,72 €
31-12-2021	/	0 €	/	/

Il est rappelé que le capital de la société est divisé en 6 194 actions et qu'il y a six actionnaires personnes physiques.

Le commissaire aux comptes indique au Conseil d'administration qu'il prévoit d'émettre une opinion sans réserve sur les comptes annuels d'ABC GESTION, établis selon le référentiel Français.

Le Conseil d'administration, prenant acte de cette communication, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et valide à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats.

c) Revue et validation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, s'il y a lieu ;

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Président communique aux Administrateurs la liste et l'objet des conventions réglementées.

Le Président rappelle que les conventions entre ABC Gestion et CA-CIB ne sont plus considérées comme des conventions réglementées en application de l'article L. 225-39 qui précise que « les dispositions de l'article L. 225-38 ne sont pas applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du présent code. »

Conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, le Président communique aux Administrateurs la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales à l'exception de celles qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne seraient pas significatives pour aucune des parties et ainsi ne lui auraient pas été communiquées par l'intéressé.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

3. POINT D'INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Cyril LESAGE en qualité d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Le Président rappelle que les mandats de Monsieur Cyril LESAGE en qualité d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général arrive à

expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président propose de renouveler les mandats de Monsieur Cyril LESAGE en qualité d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration décide donc de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler Monsieur Cyril LESAGE en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 ans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se tiendra le 30 juin 2023, soit pour un mandat arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Président propose ensuite au Conseil d'Administration de renouveler Monsieur Cyril LESAGE en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général avec effet à l'issue du prochain Conseil d'Administration appelé à statuer sur son renouvellement pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

b) Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Eudes COVO en qualité d'Administrateur

Le Président rappelle que le mandat de Monsieur Eudes COVO en qualité d'administrateur arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président propose de renouveler le mandat de Monsieur Eudes COVO en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide donc de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler Monsieur Eudes COVO en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 ans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se tiendra le 30 juin 2023, soit pour un mandat arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

c) Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Sylvain LEGOUPIL en qualité d'Administrateur

Le Président rappelle que le mandat de Monsieur Sylvain LEGOUPIL en qualité d'administrateur arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président propose de renouveler le mandat de Monsieur Sylvain LEGOUPIL en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide donc de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler Monsieur Sylvain LEGOUPIL en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 ans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se tiendra le 30 juin 2023, soit pour un mandat arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

DS
U

DS
ULB

d) Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Guillaume VELU en qualité d'Administrateur

Le Président rappelle que le mandat de Monsieur Guillaume VELU en qualité d'administrateur arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le Président rappelle par ailleurs que Monsieur Guillaume VELU a été nommé Directeur Général Délégué pour une durée indéterminée.

Le Président propose de renouveler le mandat de Monsieur Guillaume VELU en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide donc de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler Monsieur Guillaume VELU en qualité d'Administrateur pour une durée de 6 ans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se tiendra le 30 juin 2023, soit pour un mandat arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

4. DÉMISSION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC NTJONO EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

Les administrateurs ont reçu au préalable la lettre de démission de Monsieur Frédéric NTJONO.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Frédéric NTJONO, prend acte de sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue de la présente réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil remercie Monsieur Frédéric NTJONO pour le travail effectué au titre de ses fonctions d'administrateur.

5. COOPTATION DE MADAME CATHERINE LIM EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR FRÉDÉRIC NTJONO

Le Président indique qu'en raison de la démission de Monsieur Frédéric NTJONO de ses fonctions d'Administrateur, un siège d'Administrateur est rendu vacant.

Le Président précise au Conseil que le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination par cooptation, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 alinéa 1 du Code de commerce.

Il propose la candidature de Madame Catherine LIM et indique notamment les conclusions suivantes :

- Il est relevé que Madame Catherine LIM n'occupe pas de poste ni de mandat susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou une problématique de cumul de mandat et est donc apte à consacrer un temps suffisant à cette fonction,

DS
U

DS
YLB

- Il est constaté, après réception du casier judiciaire, de la déclaration d'honorabilité et de la lettre de non condamnation, que Madame Catherine LIM dispose de la réputation et de l'honorabilité nécessaires pour garantir une gestion saine et prudente d'ABC GESTION,
- Il est constaté que le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes selon le Code de commerce (art. L. 225-17). Le Conseil passe ainsi à 5 hommes et 1 femme en tenant compte de cette recherche d'équilibre homme/femme.
- Le Président du Conseil, après analyse du CV, constate que Madame Catherine LIM indique disposer des connaissances, compétences et de l'expérience nécessaires pour mener à bien ses missions d'administrateur au sein d'ABC GESTION.

Il ajoute que ce mandat a fait l'objet d'une présentation lors du COMEX de CACIB qui s'est déroulé le 21 mars 2023, au cours duquel il y a eu une approbation de cette cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de coopter en remplacement de Monsieur Frédéric NTJONO, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

Madame Catherine LIM

Née le 30/08/1985 à Noisy le Sec
demeurant au 11 rue du Parc, 94160 Saint-Mandé
de nationalité Française

en qualité d'administrateur, avec effet à l'issue du présent conseil d'administration et pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 qui se tiendra en 2024.

Madame Catherine LIM déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de nombre de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Vote:

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité de 5 voix sur 5 voix.

6. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE APPELÉE À STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2023 à 10 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

DS
U

DS
ULB

- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Constatation de la démission de Monsieur Frédéric NTJONO de ses fonctions d'administrateur de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Madame Catherine LIM en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cyril LESAGE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eudes COVO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Sylvain LEGOUPIL ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume VELU ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à son Président pour la convocation et la préparation de ladite assemblée.

7. EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le Président donne lecture des documents prévisionnels et du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration arrête et approuve ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale, l'exposé sommaire de la situation de la Société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le tableau des résultats financiers prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices, ainsi que le projet des résolutions et l'ordre du jour qui seront présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il confie au Président le soin de faire procéder à la mise en forme définitive de ces documents ainsi que de tous documents et annexes prescrits par la loi.

DS
U

DS
ULB

8. RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Madame Hélène GRANDIN présente le rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2022 qui a été établi conjointement avec le département des risques opérationnels de GMD et d'OPC.

L'activité est relativement stable, seulement un FCT a été liquidé le 20 décembre 2022 (FCT Albatros). Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu d'élargissement des activités actuelles qui mériteraient un renforcement des procédures et des processus de contrôle.

La cartographie des risques et le plan de contrôle d'ABC Gestion ont été entièrement revus et déroulés. A ce titre, plusieurs réunions ont été organisées avec les différentes parties prenantes notamment des départements risques opérationnels de GMD et OPC afin de revoir les contrôles et remontées de la cartographie des risques. 94% des processus ont un risque net mineur ou non significatif, 4% modérés et 2% majeurs (suivi des actifs via la gestion des bordereaux).

A la date de ce conseil, les incidents portant sur l'exercice 2022 ont été clôturés. Aucune perte sous réserve des frais d'avocat engagés pour résoudre l'incident de perte de bordereau de cession du FCT Triple P n'a été relevée.

Madame Hélène GRANDIN présente ensuite le suivi des plans d'actions ainsi que les ajustements de la Cartographie et du Plan de contrôle ABC Gestion 2023.

Elle indique notamment que les principaux processus de la cartographie 2022 sont maintenus en 2023.

Si la majeure partie des processus n'ont pas évolués, le plan de contrôle 2023 :

- Clarifie deux contrôles existants ;
- Intègre CACIB compliance sur deux contrôles pour valoriser la signature de l'avenant à la convention de contrôle permanent (partie conformité) ;
- Réalise un focus sur les reportings d'ABC Gestion, en particulier suite aux recommandations de l'audit d'ABC Gestion. Trois nouveaux contrôles ont été formalisés pour aboutir à cinq contrôles sur la production de rapport, tant quantitativement que qualitativement ;
- Formalise le suivi des obligations d'ABC Gestion relatives à la réglementation STS dans un nouveau contrôle. Ces obligations d'ABC Gestion font suite à la création du FCT DemeTR.

En conclusion la proposition de cartographie 2023 contient 58 processus, soit 4 de plus qu'en 2022, dont :

- 4 majeurs (7%) avec les risques de « Non-conformité des habilitations aux systèmes », « Non prise en compte effective des recommandations » « Instructions rendant le compte du FCT débiteur - confirmée post dépositaire » et « Risque de conservation des actifs »
- 32 modérés (55%)
- 22 mineurs et non significatifs (38%)

Pour chaque processus, en lien avec la cotation des risques nets proposée, un plan de contrôle

DS
U

DS
ULB

2023 est soumis au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend note des résultats ainsi présentés.

Monsieur Cyril LESAGE conclut en remerciant Madame Hélène GRANDIN pour le Contrôle permanent de GMD et Madame Mariana TOPAL pour le contrôle permanent OPC dans le cadre du travail effectué sur le plan de contrôle et ce RCI.

9. ACTUALISATION DU PLAN DE CONTRÔLE

Le plan de contrôle 2023 est actualisé comme à chaque exercice. Il reste dans la continuité de celui de l'exercice précédent en prenant en compte les enseignements tirés des contrôles réalisés sur 2022.

L'actualisation du plan de contrôle a été exposé au CA lors du point précédent.

Le Conseil d'administration valide le plan de contrôle 2023 tel que présenté.

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES RISQUES CONFORMITÉ ET CONTRÔLE INTERNE SUR L'EXERCICE 2022

Le Responsable des Risques Conformité et Contrôle Interne (RCCI) présente son rapport sur l'exercice 2022 au Conseil d'administration.

Il indique, principalement, que le Contrôle Périodique a effectué une mission entre le 12 septembre 2022 et le 16 décembre 2022 et produit un rapport final daté du 23 Janvier 2023.

Le Responsable des Risques Conformité et Contrôle Interne indique les principales conclusions. Il ajoute qu'afin de terminer de répondre à une recommandation datant de 2019, le plan de contrôle 2023 va désormais décliner l'avenant à la convention de contrôle permanent et intégrer officiellement, de manière spécifique, le département CPL de CACIB concernant ses contrôles effectués sur les salariés de CACIB en termes de lutte contre la fraude et la corruption et en termes de gestion des conflits d'intérêts.

Concernant les différents dépositaires, Monsieur LESAGE indique que le dispositif dépositaire de CACIB a été audité de façon satisfaisante en 2022.

Le deuxième dépositaire, Natixis, pour le FCT Trésobat, a également procédé à des diligences sur lesquelles nous attendons un retour.

Le Conseil d'administration n'ayant pas de commentaires, valide le RCCI tel que présenté.

11. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES FCT, SI NÉCESSAIRE

Le Conseil d'administration étudie le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes pour les FCT arrivant à échéance.

Le Conseil d'administration indique que suite à un oubli, une lettre de mission adhoc pour le mandat des commissaires aux comptes des FCT Héphaïstos Multidevisees et SSP a été signée relative à l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration valide le renouvellement pour 2022 tel que présenté.

Il est ensuite indiqué que le mandat des commissaires aux comptes pour les FCT Eucalyptus, Héphaïstos Multidevisees, SSP et Triple P arrive à échéance au 31/12/2022.

La Direction propose ainsi le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers pour les FCT Eucalyptus, Héphaïstos Multidevisees, SSP et Triple P, qui peut rester en place, du point de vue Groupe CACIB, jusqu'en 2027.

Monsieur Philippe CHEVALIER rappelle qu'il y a différentes échéances de fin de mandat pour les FCT. Il rappelle également que PWC est présent sur l'ensemble du métier Titrisation (Ester, LMA, CAIRS) et donc de la chaîne du métier avec une connaissance des équipes et de l'IT. Il indique que PWC a audité les comptes des FCT sans anomalies particulières. De plus le cabinet est confiant sur les ressources attribuées à la mission de commissaires aux comptes de la société de gestion et aux FCT.

Monsieur Cyril LESAGE présente un tableau faisant état des dates de certification des comptes des FCT sur les 5 derniers exercices. Il indique une amélioration au fur et à mesure des exercices.

Monsieur Yves-Laurent BION interroge sur les critères en 2022 qui n'ont pas permis la signature des comptes dans les délais.

Monsieur Cyril LESAGE indique que les causes sont multiples, notamment car le FCT Héphaïstos est un FCT complexe. De plus, le mois d'avril est un mois de clôture avec des périodes de vacances et des contributions sont nécessaires de la part de tiers (banque de règlement, le dépositaire, le comptable). Les progrès sont notables tout de même car les délais de production et de certification ont été réduits comparativement aux autres exercices.

Le Conseil d'administration valide le renouvellement des FCT précités tel que présenté.

12. POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

13. QUESTIONS DIVERSES

Néant

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DS
U

DS
YLB

Le Président de séance précise qu'aucun incident n'a perturbé le déroulement de la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et un administrateur.

DocuSigned by:

ACEC630429B6493...

Le Président du Conseil d'administration
Monsieur Cyril LESAGE

DocuSigned by:

AD2561725EE54E0...

Un Administrateur
Monsieur Yves-Laurent BION

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 7FA797AD8F9C4BDFA45827EDC4722D1C

État: Complétée

Objet: Complétez avec DocuSign : PV CA - 15052023 vF2.docx

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 16

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 2

Paraphe: 30

Sandie MAJOR

Signature dirigée: Activé

83 Boulevard des chênes Cedex

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Guyancourt, Cedex 78042

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

sandie.major-prestataire@ca-cib.com

Adresse IP: 145.248.195.1

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Sandie MAJOR

Emplacement: DocuSign

09/06/2023 14:36:45

sandie.major-prestataire@ca-cib.com

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

Cyril Lesage

cyril.lesage@ca-cib.com

Director

CA-CIB

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (facultative)

DocuSigned by:

CYRIL LESAGE
ACEC630429B6493...

Envoyée: 09/06/2023 14:42:08

Consultée: 09/06/2023 16:39:06

Signée: 09/06/2023 16:39:23

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 145.248.195.1

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Yves-Laurent Bion

yveslaurent.bion@ca-cib.com

Authorized signatory

CA-CIB

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (facultative)

DocuSigned by:

YVES-LAURENT BION
AD2561725FE54E0...

Envoyée: 09/06/2023 14:42:08

Consultée: 09/06/2023 17:25:42

Signée: 09/06/2023 17:25:58

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 145.248.195.1

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage****Événements de témoins****Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage****Récapitulatif des événements de l'enveloppe****État****Horodatages**

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	09/06/2023 14:42:08
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	09/06/2023 17:25:42
Signature complétée	Sécurité vérifiée	09/06/2023 17:25:58
Complétée	Sécurité vérifiée	09/06/2023 17:25:58

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

ABC GESTION

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
ABC GESTION
12, place des Etats Unis
92120 Montrouge

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 ANNA MASLOVA
2023.05.15
18:39:40 +02'00'

Anna Maslova

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	27 567		27 567	25 159
Autres créances	27 031		27 031	16 251
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	959 777		959 777	
Disponibilités	1 111 765		1 111 765	1 892 807
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 126 141		2 126 141	1 934 217
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 126 141		2 126 141	1 934 217
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	960 070	960 070
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	39 072	34 787
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	221 102	139 693
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	69 744	85 694
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 289 987	1 220 244
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	819 277	710 415
Dettes fiscales et sociales	16 876	3 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	836 153	713 974
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 126 141	1 934 217
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	836 153	713 974
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 872 749	1 712 803
Chiffre d'affaires net	1 872 749	1 712 803
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	2	4
Total I	1 872 750	1 712 807
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 770 741	1 587 069
Impôts, taxes et versements assimilés	9 887	8 994
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	1 780 628	1 596 063
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	92 123	116 744
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	777	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	2 664	193
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	3 441	193
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change	2 572	347
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	2 572	347
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	869	-154
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	92 992	116 590

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	23 248	30 896
Total des produits (I+III+V+VII)	1 876 191	1 713 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 806 447	1 627 306
BENEFICE OU PERTE	69 744	85 694
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA ABC GESTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 126 141 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 69 744 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 599 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 567	27 567	
Autres	27 031	27 031	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	54 599	54 599	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FAE	27 567
Intérêts courus s/valeurs mobilière	777
Total	28 344

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 960 070,00 Euros décomposé en 6 194 titres d'une valeur nominale de 155,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 194	155,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 194	155,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 16/06/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	139 693
Résultat de l'exercice précédent	85 694
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	225 387
Affectations aux réserves	4 285
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	221 102
Total des affectations	225 387

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	960 070				960 070
Réserve légale	34 787	4 285	4 285		39 072
Report à Nouveau	139 693	221 102	221 102	139 693	221 102
Résultat de l'exercice	85 694	-85 694	69 744	85 694	69 744
Total Capitaux Propres	1 220 244	139 693	295 130	225 387	1 289 987

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 836 153 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	819 277	819 277		
Dettes fiscales et sociales	16 876	16 876		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	836 153	836 153		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FAC N/PARVENUES	795 393
AUTRES CHARGES/ETAT	8 265
Total	803 658

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
COMMISSIONS	1 872 749
TOTAL	1 872 749

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	777	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	2 664	193
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3 441	193
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	2 572	347
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 572	347
Résultat financier	869	-154

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	92 992	23 248	69 744
+ Résultat exceptionnel			
– Participations des salariés (1)			
Résultat comptable	92 992	23 248	69 744
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Entre la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2022 et la date d'établissement du rapport de gestion, ABC GESTION n'a pas enregistré de perte financière liée au conflit Russie/Ukraine.

On relève une hausse de l'inflation qui engendrera une hausse à venir des coûts des prestataires (accroissement des charges en proportion des revenus).

Le FCT DemeTR a été créé en mars 2023, un deuxième compartiment de ce FCT a été créé en avril 2023 et le compartiment dit Global qui est en phase de chargement à compter du 11 mai 2023.

Depuis le début d'année, le marché a connu des états de faillites de banques américaines et suisses (SVB notamment et Crédit Suisse). Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences indirectes de ces situations sur le marché cependant, à la date de rédaction de ce rapport, ABC Gestion n'identifie aucune exposition ou risque lié à ces faillites.

ABC GESTION
Société anonyme au capital de 960.070 euros
Siège social : 12 Place des Etats-Unis – CS 70052
92547 MONTROUGE Cedex
353.716.160 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin, à 10 heures,

Les actionnaires de la société **ABC GESTION** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Conseil d'administration, au siège social.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi.

SONT PRESENTS :

- Société CREDIT AGRICOLE CIB, Actionnaire disposant de 6 185 actions, représentée par Madame Céline ARNAL ;
- Société INDOSUEZ PARTICIPATIONS SAS, Actionnaire disposant d'1 action, représentée par Madame Elodie HALL ;
- Société DOUMER ATHENA SAS, Actionnaire disposant d'1 action, représentée par Madame Stéphanie ASSAYAG ;
- Société CHAUX HYDRAULIQUES DU LANG THO, Actionnaire disposant d'1 action, représentée par Madame Elodie HALL ;
- Monsieur Cyril LESAGE, Actionnaire disposant d'1 action ;
- Monsieur Yves-Laurent BION, Actionnaire disposant d'1 action ;
- Monsieur Eudes COVO, Actionnaire disposant d'1 action ;
- Monsieur Sylvain LEGOUPIL, Actionnaire disposant d'1 action.

EST ABSENT :

- Monsieur Guillaume VELU, Actionnaire disposant d'1 action.

Il a été dressé une feuille de présence qui mentionne l'identité des actionnaires participant à l'assemblée. Les actionnaires participants signent la feuille de présence.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par **Monsieur Cyril LESAGE**, Président du Conseil d'Administration.

Aucun membre de l'assemblée n'ayant accepté les fonctions de scrutateur, le président assume seul la mission dévolue au bureau de l'assemblée.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par **Madame Sandie MAJOR**.

La société PRIVEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représentée par Monsieur Philippe CHEVALIER, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau que le nombre d'actionnaires présents ou représentés possède plus du quart des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires et la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à ladite assemblée ;
- la liste des actionnaires ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et L. 225-42 du Code de commerce ;
- la liste et l'objet des conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ;
- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité et reconnaît, en outre, la régularité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel les actionnaires sont appelés à délibérer :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Constatation de la démission de Monsieur Frédéric NTJONO de ses fonctions d'administrateur de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Madame Catherine LIM en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cyril LESAGE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eudes COVO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Sylvain LEGOUPIL ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume VELU ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION LIMINAIRE

(Décharge des actionnaires)

L'Assemblée Générale déclare à l'unanimité renoncer purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux délais légaux et statutaires de convocation et/ou de mise à disposition des documents nécessaires à l'adoption des résolutions qui suivent.

A ce titre, l'Assemblée Générale déclare renoncer à soulever toute contestation ainsi qu'à tout recours à l'encontre de la Société et/ou de ses dirigeants.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des résolutions qui suivent et notamment des rapports du Commissaire aux Comptes.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont

été présentés par le Conseil d'Administration, qui se soldent par **un bénéfice après impôts de 69 744 Euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de **69 744 Euros** de la manière suivante :

-	Bénéfice de l'exercice :	69 744 €
-	Affectation à la réserve légale (5%) :	3 487,2 €
-	Le solde, soit	66 256,8 €
-	« REPORT A NOUVEAU créiteur » :	221 102 €
-	Bénéfice distribuable	287 358,8 €
-	Dividendes, soit	66 275,8 €
-	Report à nouveau, soit	221 083 €

Après affectation, le poste « réserve légale » passera ainsi à 42 559 € et le poste « report à nouveau » passera à 221 083 €.

Les dividendes seront mis en paiement à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	DIVIDENDE NET	DIVIDENDE ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40% (<i>dividende par action x nb actionnaires personnes physiques</i>)	DIVIDENDE NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%
31-12-2019	1,36 €	8 418,60 €	8,15 €	8 410,45 €
31-12-2020	10,45 €	64 715,40 €	62,68 €	64 652,72 €
31-12-2021	/	0 €	/	/

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport dans tous ses termes.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, constate la démission aux fonctions d'Administrateur de la Société de Monsieur Frédéric NTJONO avec effet à l'issue du Conseil d'administration du 15 mai 2023.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de ratifier la cooptation aux fonctions d'Administrateur de la Société de :

Madame Catherine LIM
Née le 30/08/1985 à Noisy le Sec
demeurant au 11 rue du Parc, 94160 Saint-Mandé
de nationalité Française

en remplacement de Monsieur Frédéric NTJONO, démissionnaire, telle que décidée par le conseil d'administration en date du 15 mai 2023, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 qui se tiendra en 2024.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de **Monsieur Cyril LESAGE** à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2028**.

Monsieur Cyril LESAGE, a fait savoir qu'il déclarait accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié, et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de **Monsieur Eudes COVO** à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2028**.

Monsieur Eudes COVO, a fait savoir qu'il déclarait accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié, et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de **Monsieur Sylvain LEGOUPIL** à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2028**.

Monsieur Sylvain LEGOUPIL, a fait savoir qu'il déclarait accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié, et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le compte rendu du Conseil d'Administration sur le rapport établi par le responsable de la conformité et du contrôle interne, approuve ce rapport dans tous ses termes.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de **Monsieur Guillaume VELU** à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2028**.

Monsieur Guillaume VELU, a fait savoir qu'il déclarait accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié, et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

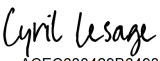
QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du Bureau.

Monsieur Cyril LESAGE
Président de séance

DocuSigned by:

ACEC630429B6493...

Madame Sandie MAJOR
Secrétaire

DocuSigned by:

055C1284249D4D9...